

Samedi 30 avril 2022
Communiqué de presse

Le Puy-de-Dôme obtient pour la première fois le label « vignobles & découvertes » et a pour ambition de développer l'œnotourisme

Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Pierre DESHORS, Président de la Fédération viticole du Puy-de-Dôme, et Fabrice PANNEKOUCKE, Président de l'Agence Régionale du Tourisme Auvergne-Rhône-Alpes étaient heureux d'annoncer ce jour à l'ensemble des professionnels des secteurs viticoles et touristiques, l'obtention du label « vignobles et découvertes », délivré par Atout France le 14 mars 2022. L'occasion de lancer officiellement la destination « **Côtes d'Auvergne, Destination Volcans** », terre d'accueil volcanique dont le vignoble singulier est enraciné au cœur de coulées de lave, entre basalte, granite et sols argilo-calcaire.

Le label « vignobles et découvertes », porté au niveau national par Atout France, est attribué pour 3 ans, à une destination à vocation touristique et viticole, proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, évènement, etc.), permettant ainsi au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées et de qualité.

Pour les professionnels du tourisme et de la viticulture, ce label doit permettre d'améliorer la lisibilité de l'offre qui reste difficile d'accès compte tenu de la multiplicité des produits et des appellations, d'accroître la fréquentation et la consommation touristique grâce à ce facteur d'attractivité, et enfin, de développer le débouché tourisme pour la filière viticole.



Le périmètre du label obtenu par le Puy-de-Dôme couvre la **totalité de la zone AOC Côtes d'Auvergne élargie aux huit communautés de communes concernées**, soient 266 communes (pour un total de 3 358 km²). **Les labellisés sont les professionnels viticoles (vignerons indépendants, cave coopérative) et les professionnels du tourisme réunissant hébergements, restaurants, activités culturelles et de loisirs, événements, structures réceptives et offices de tourisme.**

Le vignoble concerné en quelques chiffres :

- 3 cépages : Gamay (70%) / Pinot Noir (20%) / Chardonnay (10%)
- obtention de l'AOC en 2010
- 5 dénominations : « Boudes », « Chanturgue », « Châteaugay », « Madargue » et « Corent »
- 120 viticulteurs dont 28 indépendants en AOC / IGP ; 56 coopérateurs et 12 apporteurs
- 11 790 hL en 2020 dont 68 % rouge, 15% blanc et 17% rosé

À cette occasion, le palmarès du Concours Départemental des vins 2022 a été révélé au public :

AOC Côtes d'Auvergne Blanc 2021 :

Médaille d'or : Héritage Volcanic – Cuvée 1465

Médaille d'argent : Domaine Charmensat – Initiales BB

Médaille de bronze : Domaine de Lachaux – Blanc Chardonnay 2021

AOC Côtes d'Auvergne Rosé 2021 :

Médaille d'or : Domaine Charmensat – Bout de rosé

Médaille d'argent : Héritage Volcanic – Effet de Fun

Médaille de bronze : Domaine de la Croix Arpin – Croix Arpin

AOC Côtes d'Auvergne Boudes 2021 :

Médaille d'argent : Desprat Saint Verny – Boudes

AOC Côtes d'Auvergne Châteaugay 2021 :

Médaille d'or : Domaine Rougeyron – Châteaugay – Cuve 4

Médaille d'argent : Domaine Rougeyron – Châteaugay – Cuve 8

AOC Côtes d'Auvergne Corent 2021 :

Médaille d'or : Desprat Saint Verny – Corent

AOC Côtes d'Auvergne Rouge 2021 :

Médaille d'or : Desprat Saint-Verny – Gamay Eruption

AOC Côtes d'Auvergne Rouge 2020 :

Médaille d'or : Desprat Saint-Verny – Eruption Rouge

IGP Puy-de-Dôme Rouge 2020 :

Médaille d'or : SAS Benoit Montel – Le sang des volcans

Médaille d'argent : Domaine de Lachaux – Pinot noir

IGP Puy-de-Dôme 2021 :

Médaille d'or : Desprat Saint-Verny – Pinot Fusion

Prix spécial du Département :

AOC Côtes d'Auvergne Blanc 2021, décerné à Héritage Volcanic – Cuvée 1465